

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 20 juin 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMEN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

**N°32 – DB du 20/06/2019**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Demande de subvention pour l'étude de vulnérabilité face au  
changement climatique**

La lutte contre le changement climatique nécessite des modifications profondes des pratiques individuelles et collectives afin d'améliorer significativement le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ces modifications de pratiques ont pour objectif l'atténuation du changement climatique.

Toutefois, malgré les efforts engagés en matière d'atténuation, l'évolution du climat va se poursuivre (en raison de l'inertie du système climatique), et le renforcement des événements climatiques, extrêmes et moyens, nécessite également d'agir. Pour ce faire, il est nécessaire, dans le cadre des stratégies d'aménagement du territoire, de prendre en compte ces changements de conditions climatiques. En effet, l'adaptation au changement climatique ne pourra se faire qu'en intégrant ces notions dans les processus de prise de décision et dans l'action à l'échelle individuelle et collective.

Afin de répondre à ces enjeux, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a initié de nombreuses démarches telles que la labellisation Cit'ergie, la rédaction (en cours) de son PCAET, l'élaboration (en cours) d'un PLUI HD ou encore le lancement d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale.

Un premier état des lieux de la vulnérabilité du territoire a été réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET (réalisé en interne). Etude généraliste, l'objectif aujourd'hui est de la compléter et d'aller plus loin, en ayant recours à une expertise externe, afin de soutenir une démarche d'adaptation à laquelle nous souhaitons donner un caractère plus approfondi. L'idée est aujourd'hui d'aller au-delà pour concevoir un véritable plan d'actions stratégique et opérationnel.

Au travers de cette étude, il est souhaité pouvoir disposer d'un outil partagé et opérationnel pour mettre en œuvre une stratégie d'adaptation territorialisée.

Le coût de cette étude est évalué à 25 000 € HT.

Le plan de financement de cette étude serait :

ADEME	17 500 € HT	70 %
Autofinancement Bassin de Pompey	7 500 € HT	30 %
TOTAL	25 000 € HT	100 %

Il est proposé de solliciter toutes les aides possibles à l'investissement au taux maximal.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis de la commission Environnement et Cadre de Vie du 13 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auxquelles la Communauté de Communes peut prétendre au taux maximal.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC